



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3789

Lyon 3e - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée par la Ville de Lyon au profit de l'association LAHSO (siège : 259, rue Paul Bert à Lyon 3e) pour la mise à disposition de locaux situés au 259- 261 rue Paul Bert à Lyon 3e pour le CHRS "La Charade" - EI 03321

Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance

Rapporteur : Mme AIT MATEN Zorah

SEANCE DU 26 MARS 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 MARS 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 MARS 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 AVRIL 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. REMY

ABSENTS NON EXCUSES : M. HAVARD, M. TETE

2018/3789 - LYON 3E - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE A TITRE GRATUIT ACCORDEE PAR LA VILLE DE LYON AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LAHSO (SIEGE : 259, RUE PAUL BERT A LYON 3E) POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SITUES AU 259- 261 RUE PAUL BERT A LYON 3E POUR LE CHRS "LA CHARADE" - EI 03321 (DÉLÉGATION GÉNÉRALE AUX AFFAIRES SOCIALES, AUX SPORTS, À L'ÉDUCATION ET À L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 mars 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier sis 259/261 rue Paul Bert à Lyon 3^e, composé d'un bâtiment et d'un terrain, relevant de son domaine privé.

L'association LAHSO, dont le siège est situé 259, rue Paul Bert à Lyon 3^e, assure notamment la gestion de « La Charade », établissement agréé « C.H.R.S » (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) qui a pour mission d'accueillir des femmes avec leurs enfants en difficultés sociales ou familiales, de les héberger et de les accompagner dans le cadre d'un suivi social global et individualisé. Cet établissement dispose en son sein même une crèche – halte-garderie qui, outre de jeunes enfants des femmes qu'il héberge, peut accueillir quelques enfants de familles demeurant dans le quartier où il est implanté.

Les actions ainsi conduites en direction d'un certain nombre de nos concitoyens en situation précaire rejoignent, dans leur finalité, les préoccupations de la Ville de Lyon en ce qui concerne les publics démunis et les actions -conduites auprès d'eux- qu'elle cherche à développer.

Notre collectivité apporte ainsi toute l'année sa contribution à la mise en œuvre de ce dispositif, en attribuant en particulier des aides financières à un ensemble d'associations et organismes engagés dans la lutte contre les exclusions.

Par délibération n° 2006/6179 du 13 février 2006, le Conseil municipal a approuvé les termes d'une convention par laquelle la Ville de Lyon a mis à disposition de l'association, à titre gratuit, un ensemble de locaux communaux sis 259 -261, rue Paul Bert à Lyon 3^e.

La convention en cours arrivant à son terme, l'association LAHSO a sollicité la Ville de Lyon pour le renouvellement de la mise à disposition de l'immeuble afin de poursuivre la gestion du CHRS « La Charade » et le suivi social des personnes qui y seront hébergées.

La mise à disposition se fera dans le cadre d'une convention d'occupation à titre gratuit pour une durée de trois ans.

Pour votre parfaite information, la valeur locative annuelle est estimée à 423 625 €. L'association prend en charge tous les frais de fluides (abonnement et consommations).

Vu la délibération n° 2006/6179 du 13 février 2006 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association LAHSO, relative à la mise à disposition à titre gratuit d'un ensemble immobilier sis 259 -261, rue Paul Bert à Lyon 3^e, pour une période de trois années à compter de la date de sa signature par la Ville, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY